



Découverte de la justice pour les STMG

publié le 23/01/2018

Descriptif :

Vendredi 22 décembre, les élèves de première STMG se sont rendus au tribunal de Poitiers pour illustrer les cours de droit et de français.

Cette sortie entre dans le cadre de l'enseignement de droit lors duquel les élèves étudient l'organisation juridictionnelle française et la notion de preuve. Ils découvrent ainsi les différents niveaux de juridiction et les métiers que l'on peut y exercer. Par ailleurs, cela illustre les notions de règles de droit vues en début d'année.

Cette visite au tribunal s'intègre aussi naturellement dans les cours de Français car les programmes du lycée accordent une large place à l'argumentation. C'est ainsi que les élèves déjà familiarisés avec différentes formes d'argumentation étudiées en classe vont maintenant pouvoir établir des comparaisons entre l'audience à laquelle ils ont assisté et le procès de Meursault, personnage principal de *L'Etranger*, roman d'Albert Camus qu'ils étudient. Cette expérience pourra également être mise à profit pour rédiger un réquisitoire ou un plaidoyer. Leur découverte du tribunal et le fait d'assister à des audiences leur ont ainsi permis de mesurer l'importance de l'argumentation pour se faire entendre et de donner un caractère plus concret à des exercices qui ne sont pas si scolaires qu'ils le paraissent.

Les 25 élèves se sont séparés en deux groupes, l'un a assisté à une audience du tribunal correctionnel et l'autre à une audience de la cour d'appel chambre correctionnelle.

C'est pour beaucoup une première d'aller assister à des audiences au tribunal. Le tribunal de Poitiers « en impose ». Dès lors les bavardages se font plus rares, on chuchote en entrant dans la salle de sécurité. D'ailleurs le gardien rappelle fermement les consignes. Passage obligé sous les portiques de sécurité, « comme à la télé », ce qui est toujours impressionnant pour les non-initiés. On entre alors dans la salle des pas perdus, « ouah, c'est grand, mais ça sert à quoi ? ». Effectivement la salle a des dimensions impressionnantes : 47 mètres de longueur, et 17 mètres de largeur, elle servait de salle de réception à l'époque de sa construction, puis de salle officielle du Palais de Justice. Elle sert à attendre sa comparution devant le tribunal, « que de pas perdus en attendant d'être jugés ». Entrée ensuite en salle d'audience. Il y règne un grand silence. Les avocats des parties sont déjà là accompagnés de leur client, ils feuilletent nerveusement leur dossier. On s'épie, ne sachant pas qui est l'accusé de la victime. A l'entrée du juge, le greffier en a fait l'annonce et le public présent se lève en signe de respect.

L'audience commence.

Accompagnateurs : Mmes Cuau-Gillet et Rousseau, M. Capraz

Pour connaître les affaires observées, vous pouvez consulter les articles rédigés par les élèves sur le blog STMG...
Suivez les liens :

- * 5 verres de pétillant et c'est tout... [🔗](#)
- * Cannabis et alcool : cocktail explosif [🔗](#)
- * Conduite sans permis et mais avec alcool [🔗](#)
- * Guetteur et consommateur de stupéfiants [🔗](#)
- * Outrages et violences physiques [🔗](#)
- * Arme dans la nuit [🔗](#)
- * Pour la 24ème fois devant le tribunal [🔗](#)

Et pour en savoir plus sur l'histoire du tribunal :

